

STANDPUNKTE

Herbstsession '20

Ständerat



Table des matières

| Date | N° | Objets | Page |
|-------------------|----------------|--|-------------|
| 7 septembre 2020 | <u>20.3210</u> | Mo. Müller Damian. Taxe sur les émissions de CO2. Le statut privilégié des constructeurs de niche doit être aboli | 3 |
| 9 septembre 2020 | <u>20.3408</u> | Po. Comment répondre à la contamination de nos eaux potables liée au chlorothalonil et comment financer les assainissements nécessaires ? | 4 |
| 14 septembre 2020 | <u>19.475</u> | Iv. Pa. CER-E. Réduire le risque de l'utilisation de pesticides | 5 |
| 14 septembre 2020 | <u>18.096</u> | Pour une eau potable propre et une alimentation saine - Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactiques. Initiative populaire | 6 |
| 14 septembre 2020 | <u>19.025</u> | Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse. Initiative populaire | 7 |
| 15 septembre 2020 | <u>20.033</u> | Stratégie de coopération internationale 2021-2024 (CI) | 9 |
| 15 septembre 2020 | <u>20.3221</u> | Mo. Dittli. Renforcer l'efficacité du transport de marchandises sur le rail grâce à l'automatisation | 10 |
| | <u>20.3222</u> | Mo. Dittli. Transport ferroviaire de marchandises et contribution à la baisse des émissions de CO2 | |
| 15 septembre 2020 | <u>20.3286</u> | Mo. Herzog Eva. Promotion du transport de marchandises sur le Rhin | 11 |
| 15 septembre 2020 | <u>20.3407</u> | Mo. Rieder. Production électrique issue de l'énergie hydraulique indigène. Garantir la sécurité des investissements | 12 |
| 15 septembre 2020 | <u>20.3429</u> | Po. Graf Maya. Gestion intégrée des eaux en Suisse | 13 |
| 17 septembre 2020 | <u>20.3477</u> | Po. Burkart. Conséquences économiques, sociales et sociétales de la Stratégie Sol Suisse | 14 |
| 17 septembre 2020 | <u>20.3485</u> | Mo. Fässler Daniel. Il ne faut pas mettre en danger les installations de biomasse en Suisse, mais les maintenir et les développer | 15 |
| 17 septembre 2020 | <u>20.3625</u> | Mo. Zanetti Roberto. Définir les aires d'alimentation des zones de captage pour protéger efficacement l'eau potable | 16 |
| 17 septembre 2020 | <u>20.3745</u> | Mo. Fässler Daniel. Garantir un entretien et une exploitation durables des forêts | 17 |
| 17 septembre 2020 | <u>20.3750</u> | Po. Vara. Adaptation des forêts au réchauffement climatique. Quid de la biodiversité? | 18 |
| 22 septembre 2020 | <u>20.3267</u> | Mo. Hegglin Peter. Réduire le gaspillage alimentaire par des incitations et non des prescriptions supplémentaires | 19 |
| | | Impressum | 21 |

Traitement

7 septembre 2020

20.3210

Mo. Müller Damian. Taxe sur les émissions de CO₂. Le statut privilégié des constructeurs de niche doit être aboli

Introduction

Les importateurs de voitures qui importent et vendent des marques de luxe (Ferrari, Lamborghini, Cadillac) en Suisse ont été autorisés à importer sans pénalité des véhicules dont les émissions de CO₂/km dépassent 260 g en 2019. En revanche, les importateurs de voitures du marché de masse ne peuvent importer sans sanctions que des véhicules dont le parc automobile a une moyenne de 130 CO₂/km. La motion veut abolir ce privilège injuste des importateurs de marques de luxe.

La motion vise également à mettre fin au statut privilégié réservé à Mazda en particulier. Mazda est le seul des dix constructeurs automobiles les plus populaires en Suisse à bénéficier d'objectifs moins stricts en matière de CO₂ que ses concurrents directs ayant des modèles de la même catégorie de véhicules.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter la motion.

Argumentation

Ce statut privilégié réglementé dans l'ordonnance sur le CO₂ n'a pas été prévu par le législateur, ni dans l'actuelle, ni dans la nouvelle loi sur le CO₂. Avec la Stratégie énergétique 2050, les objectifs en matière de CO₂ pour les nouveaux parcs automobiles ont été considérablement renforcés d'ici 2020 (de 130g à 95g CO₂/km). Il est donc probable qu'en 2020, davantage de constructeurs et d'importateurs automobiles paieront des sanctions pour non-respect des objectifs en matière de CO₂ et les répercuteront éventuellement sur leurs clients. Il sera donc encore plus difficile à l'avenir de justifier le fait d'épargner les acheteurs de voitures particulièrement aisés d'objectifs plus ambitieux en matière de CO₂, contrairement à tout principe de pollueur-payeur. Contrairement à l'UE, les importateurs de voitures en Suisse ont la possibilité de se regrouper pour former des communautés de quotas d'émissions. Les petits fabricants et les fabricants de niche en profitent particulièrement. Les constructeurs de véhicules d'un poids supérieur à la moyenne (c'est-à-dire tous les petits constructeurs et les constructeurs de niche, à l'exception de Mazda) bénéficient également de la correction du poids à vide dans les objectifs en matière de CO₂. Ceux qui produisent des véhicules lourds et tout-terrains continueront d'être récompensés par des objectifs plus élevés en matière de CO₂, même si la motion est acceptée. Toutefois, ce statut privilégié est moins arbitraire que le règlement existant car il traite de la même manière tous les véhicules ayant le même poids à vide. Si la motion est acceptée, il sera possible d'utiliser plus de fonds pour les mesures d'adaptation au changement climatique dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le CO₂. Tant dans la variante majoritaire de la CEATE-E concernant l'article 38h de la loi sur le CO₂ que dans la variante minoritaire Noser, la différence s'élève à plusieurs milliers de francs par voiture de luxe vendue.

Contact

ATE, Luc Leumann, luc.leumann@verkehrsclub.ch, 079 705 06 58

Traitement

9 septembre 2020

[20.3408](#)

Po. Comment répondre à la contamination de nos eaux potables liée au chlorothalonil et comment financer les assainissements nécessaires ?

Introduction

Des études montrent que 20 % de toutes les stations de surveillance sont touchées par une contamination excessive due aux produits de dégradation du chlorothalonil. Environ la moitié des cantons ont un problème avec leur eau potable.

Le postulat charge le Conseil fédéral d'énumérer les mesures que les communes doivent prendre pour lutter efficacement et dans un délai acceptable contre l'immense pollution des sols et de l'eau potable par le chlorothalonil. Elle doit également estimer les coûts de ces mesures et, si nécessaire, le travail des communes. Elle doit surtout montrer comment elle améliorera la mise en œuvre du principe de précaution et éviter que cette situation ne se reproduise.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter le postulat.

Argumentation

La forte utilisation d'herbicides, de fongicides et d'insecticides a des effets mortels sur notre environnement, nos cours d'eaux, y compris l'eau potable, et sur la biodiversité. L'exemple du chlorothalonil en est une bonne illustration. Les scientifiques ont découvert que ce principe actif, approuvé depuis les années 1970, peut avoir un effet toxique pour l'être humain.

Étant donné que le renouvellement des eaux souterraines est lent et que les métabolites du chlorothalonil ont une durée de vie extrêmement longue, on peut supposer que ces contaminants continueront à affecter la qualité des eaux souterraines pendant les années à venir. Il convient donc de mieux connaître l'étendue des résidus de chlorothalonil dans l'eau potable et de mieux évaluer le risque pour la population.

Il est très important de renforcer le principe de précaution. Le Conseil fédéral l'indique également dans sa réponse. Cela signifie notamment l'interdiction des substances actives problématiques, la promotion de l'abandon des pesticides et l'élimination des aires d'alimentation. La motion " Définir les aires d'alimentation des zones de captage pour protéger efficacement l'eau potable" ([20.3625](#)) offre la possibilité de faire un pas important dans ce domaine.

Contact

Eva Wyss, WWF Suisse, eva.wyss@wwf.ch, 044 297 21 71

Traitement **14 septembre 2020**

19.475

Iv. Pa. CER-E. Réduire le risque de l'utilisation de pesticides

Introduction

L'Iv. Pa prévoit de réduire les risques induits par l'utilisation de produits phytosanitaires et de biocides pour les eaux de surface, les habitats semi-naturels et les eaux souterraines. Les objectifs doivent être inscrits dans la loi. Un système de surveillance doit être mis en place et le Conseil fédéral doit prendre les mesures nécessaires au cas où les objectifs ne seraient pas atteints. En outre, l'autorisation des pesticides doit être revue si les seuils applicables aux produits phytosanitaires ou aux biocides dans les cours d'eau sont dépassés de manière répétée. Cette Iv. Pa n'est pas explicitement un contre-projet indirect officiel aux deux initiatives populaires traitant de pesticides.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter cette initiative parlementaire (*la CER-E discutera du projet le 27.08.2020. Des modifications pourraient encore être apportées à ce moment-là. Les recommandations sur les minorités possibles seront envoyées dans une lettre séparée aux membres du Conseil des Etats*).

Argumentation

Chaque année en Suisse, plus de 2000 tonnes de pesticides sont pulvérisées, dont environ 85 à 90 % dans l'agriculture. La forte utilisation d'herbicides, de fongicides et d'insecticides a des effets dévastateurs sur l'environnement, les cours d'eau et la biodiversité. Une étude de l'Université de Lausanne montre que les pesticides dans l'alimentation ont également un impact majeur sur la santé humaine. L'exemple du chlorothalonil montre où une utilisation sans retenue des pesticides peut mener.

La question des pesticides a également porté atteinte à l'image de l'agriculture. L'une des raisons est le manque de transparence dans l'utilisation des pesticides, de l'autorisation, en passant par l'achat jusqu'à l'exécution cantonale. Les dommages ne peuvent être réparés que si la «BlackBox» des pesticides devient plus transparente. Cela inclut également le contrôle de l'utilisation des pesticides.

La trajectoire de réduction donne à l'industrie la liberté de déterminer elle-même les mesures pour atteindre les objectifs. Cela ouvre la voie à des solutions entrepreneuriales et innovantes. L'atteinte des valeurs cibles et donc le succès du secteur dans la réduction n'est possible que si les substances actives les plus toxiques ne sont plus utilisées. En cas de non-respect de l'objectif, le Conseil fédéral doit prendre les mesures nécessaires, y compris l'introduction d'une taxe d'incitation. Toutefois, il doit être possible de mesurer les réductions de risques. C'est pourquoi plusieurs indicateurs de risque appropriés, qui tiennent compte de la toxicité aiguë et chronique et de l'utilisation des pesticides, sont indispensables pour le succès du processus de réduction. Bien que l'initiative ne soit pas suffisante pour apporter une réponse complète aux problèmes posés par les pesticides, elle représente un pas en avant. Mais sans la politique agricole PA22+, les incitations pour les agriculteurs feront défaut.

Contact

WWF, Eva Wyss, eva.wyss@wwf.ch, 044 297 21 71

Traitement

14 septembre 2020

18.096

Pour une eau potable propre et une alimentation saine - Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactiques. Initiative populaire

Introduction

L'initiative « Pour une eau potable propre et une alimentation saine » demande que les paiements directs ne soient plus accordés qu'aux exploitations agricoles qui ne recourent pas à des pesticides, qui pratiquent l'élevage sans utiliser des antibiotiques à titre prophylactique et dont le cheptel peut être nourri avec des aliments issus de l'exploitation et qui respectent la biodiversité.

L'initiative a été lancée par un comité citoyen indépendant de la société civile. La récolte de signatures a été un succès. Ce succès montre que les citoyennes et citoyens suisses sont de moins en moins prêts à se contenter de prestations environnementales pour l'agriculture insatisfaisantes.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter l'initiative pour une eau potable propre.

Argumentation

Les eaux de surface sont massivement polluées par les pesticides. Les eaux souterraines, et donc l'eau potable, sont contaminées par le fongicide chlorothalonil en de nombreux endroits. En outre, les apports maximums d'azote tolérables dans les écosystèmes semi-naturels sont largement dépassés. À moyen terme, l'agriculture intensive menace notre base nutritionnelle en raison de la surutilisation des sols et de l'eau. Le plan d'action sur les pesticides et les propositions de la PA 22+ ne rendent pas du tout justice aux problèmes environnementaux. En limitant les paiements directs aux exploitations qui tiennent compte de ces problèmes environnementaux clés dans leur production, l'initiative conduirait à une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Il faut urgemment des réponses politiques claires et efficaces aux problèmes environnementaux évidents de l'agriculture. De nombreux acteurs de l'industrie agroalimentaire estiment que la PA 22+, ainsi que l'initiative parlementaire «Réduire le risque de l'utilisation de pesticides» ([19.475](#)), peuvent constituer une réponse crédible à l'initiative sur l'eau potable. Si on prend au sérieux l'électorat, des mesures concrètes devraient déjà être mises en place au moment du vote afin que l'électorat ait une véritable alternative et ne vote pas les yeux fermés. Cependant, si la PA22+ est repoussée comme le demande la CER-E, cette alternative serait abandonnée. Du point de vue de l'Alliance-Environnement, il ne reste plus qu'à approuver les initiatives sur l'eau potable et les pesticides.

Contact

Pro Natura, Marcel Liner, marcel.liner@pronatura.ch, 061 317 92 40

Traitement

14 septembre 2020

19.025

Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse. Initiative populaire

Introduction

L'initiative populaire « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » demande d'interdire l'utilisation de tout pesticide de synthèse dans la production agricole, dans la transformation des produits agricoles et dans l'entretien du territoire. L'initiative demande l'interdiction de l'utilisation de pesticides de synthèse dans la production agricole ainsi que l'interdiction de l'importation de denrées alimentaires contenant ou produites avec des pesticides de synthèse.

L'initiative a été lancée par un comité citoyen indépendant de la société civile. La récolte de signatures a été un succès. Le fait que, en sus de l'initiative « Pour une eau potable propre et une alimentation saine », une deuxième initiative contre une utilisation à large échelle de pesticides ait abouti dans un bref laps de temps montre que les citoyennes et citoyens suisses se satisfont de moins en moins du statu quo.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter l'initiative pour une Suisse libre de pesticides de synthèse.

Argumentation

Aucun des 13 objectifs environnementaux de l'agriculture n'est rempli selon le rapport de situation du Conseil fédéral. Une étude récente menée par l'Eawag et le Centre Ecotox montre qu'entre 71 et 89 substances différentes ont été trouvées dans des échantillons provenant de cinq cours d'eau étudiés.

Dans sa fiche d'information « Disparition des insectes en Suisse et conséquences éventuelles pour la société et l'économie », l'Académie suisse des sciences montre que l'agriculture intensive en particulier, avec son utilisation intensive de pesticides, est une cause majeure du déclin des insectes. Ce n'est que récemment que le Conseil mondial de la biodiversité a mis en garde contre l'accélération drastique de l'extinction des espèces. À moyen terme, l'agriculture intensive menace notre approvisionnement alimentaire. Le plan d'action sur les pesticides et les propositions de la PA 22+ n'abordent pas du tout cette question.

Avec l'interdiction de l'utilisation de tout pesticide de synthèse et de l'importation de denrées alimentaires qui contiennent des pesticides de synthèse ou qui ont été produits en utilisant ces derniers (y compris le fourrage), les problèmes environnementaux dus aux pesticides seraient réglés. L'agriculture biologique ne serait pas concernée par ces modifications.

Il faut urgemment des réponses politiques claires et efficaces aux problèmes environnementaux évidents de l'agriculture. De nombreux acteurs de l'industrie agroalimentaire estiment que la PA 22+, ainsi que l'initiative parlementaire « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides » ([19.475](#)), peuvent constituer une réponse crédible à l'initiative. Si on prend au sérieux l'électorat, des mesures concrètes devraient déjà être mises

en place au moment du vote afin que l'électorat ait une véritable alternative et ne vote pas les yeux fermés. Cependant, si la PA22+ est repoussée comme le demande la CER-E, cette alternative serait abandonnée. Du point de vue de l'Alliance-Environnement, il ne reste plus qu'à approuver les initiatives sur l'eau potable et les pesticides.

Contact

Pro Natura, Marcel Liner, marcel.liner@pronatura.ch, 061 317 92 40

Traitement 15 septembre 2020

20.033

Stratégie de coopération internationale 2021-2024 (CI)

Introduction

La stratégie définit les priorités de la coopération internationale (CI) pour les quatre prochaines années et sert également à mettre en œuvre les engagements financiers internationaux dans le secteur de l'environnement. Cinq crédits-cadres sont demandés, répartis dans les domaines suivants : promotion de la paix et de la sécurité humaine ; coopération au développement en Europe de l'Est ; coopération au développement et aide humanitaire et coopération au développement économique. Le montant total de CHF 11,252 milliards correspond à 0,46 % du revenu national brut (taux d'APD). Le Conseil national a voté 139:53 en faveur du montant total proposé par le CF et a également adopté un passage faisant dépendre les contributions annuelles du développement économique et de la réduction de la dette liée au Covid.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter la stratégie et les 5 crédits-cadres pour un montant au moins égal à celui qui est prévu. En revanche, le lien avec le développement économique et la réduction de la dette liée au Covid 19 doit être rejeté.

Argumentation

La stratégie de la CI est l'instrument clé pour le financement des activités de coopération internationale. Elle sert également à protéger l'environnement, lutter contre le changement climatique et assurer la gestion durable des ressources naturelles. Elle prévoit notamment un domaine prioritaire, le changement climatique, avec un budget annuel pouvant atteindre CHF 400 mio, et contribue à la protection de la nature et de l'environnement par le biais de la coopération au développement en Europe de l'Est. Elle sert à mettre en œuvre les engagements internationaux dans le secteur de l'environnement (5.5, p.2659) et stipule que toutes les mesures doivent être mises en œuvre en harmonie avec les préoccupations environnementales. Ce point correspond à une demande importante des associations environnementales. Il est regrettable que le budget proposé par la Suisse n'atteigne pas son propre objectif d'APD de 0,5% et soit loin de l'objectif global de 0,7% du RNB.

Concernant les conséquences du Covid 19, il convient toutefois de noter que les autres crédits-cadres servent également à stabiliser la situation de la population et à accroître la résilience aux pandémies et autres crises, en particulier compte tenu de la crise actuelle du climat et de la biodiversité. Toute augmentation du crédit d'aide humanitaire ne doit donc en aucun cas se faire au détriment d'un des autres crédits-cadres. Les rapports scientifiques montrent clairement que l'origine du coronavirus et d'autres pandémies réside dans la destruction des habitats. La protection de la biodiversité réduit le risque d'infection et garantit la préservation de nos moyens de subsistance.

Contact

Friedrich Wulf, Pro Natura, Friedrich.Wulf@pronatura.ch, 061 317 92 42

Traitement

15 septembre 2020

[20.3221](#)

Mo. Dittli. Renforcer l'efficacité du transport de marchandises sur le rail grâce à l'automatisation

[20.3222](#)

Mo. Dittli. Transport ferroviaire de marchandises et contribution à la baisse des émissions de CO₂

Introduction

La motion [20.3221](#) demande une stratégie de financement et de mise en œuvre coordonnée des nouveautés techniques qui permettent en particulier une automatisation (partielle) du dernier kilomètre en transport ferroviaire de marchandises et facilitent la gestion de l'interface route-rail dans les chaînes logistiques multimodales.

La motion [20.3222](#) demande un plan d'action indiquant comment le transport ferroviaire de marchandises et des solutions logistiques multimodales peuvent davantage contribuer à faire baisser les émissions de CO₂ liées au transport de marchandises.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter les deux motions.

Argumentation

La motion [20.3221](#), d'après le développement du motionnaire, porte essentiellement sur l'attelage automatique. Cela rendrait beaucoup plus efficace le chargement, coûteux en temps et en argent, du rail vers la route pour la dernière partie de l'itinéraire de transport "dernier kilomètre". Pour la majeure partie de l'itinéraire de transport, les chemins de fer sont souvent compétitifs, de sorte que c'est souvent le coût du dernier tronçon qui empêche que le transport par camion soit effectué par le rail, moyen pourtant plus écologique.

La motion [20.3222](#), plus fondamentale, demande des mesures complémentaires dans les transports, enfant terrible de la politique climatique dont les émissions de CO₂ sont toujours les mêmes qu'en 1990. Le transport de marchandises dans les régions non alpines est également en partie responsable de cette évolution indésirable. Comme mentionné dans le développement, les succès de la politique suisse de transfert modal se limitent au trafic de transit transalpin. Dans le trafic national de marchandises et dans le trafic d'exportation et d'importation non alpin, les chemins de fer (dans le transport combiné avec distribution fine par camion) n'ont pas réussi à gagner des parts de marché. Les instruments existants et les moyens financiers pour le transfert du transport national de marchandises par le rail sont modestes et ont même été réduits en partie lors de la dernière révision de la loi sur le transport de marchandises (renonciation au financement du trafic ferroviaire combiné non transalpin). Les mesures plus fortement orientées vers des solutions innovantes n'ont guère été encouragées jusqu'à présent, bien que la loi sur le transport de marchandises le prévoie. La motion est donc nécessaire afin d'adapter les mesures dans le transport de marchandises à l'objectif de réduction des émissions de la loi sur le CO₂.

Contact

ATE, Luc Leumann, luc.leumann@verkehrsclub.ch, 079 705 06 58

| | |
|--------------------------------|--|
| Traitement | 15 septembre 2020 |
| 20.3286 | Mo. Herzog Eva. Promotion du transport de marchandises sur le Rhin |
| Introduction | La motion demande au Conseil fédéral une stratégie de promotion du transport de marchandises sur le Rhin permettant à la navigation sur le Rhin de continuer à jouer le rôle important qui est le sien en matière de transport, compte tenu des défis que pose le changement climatique. |
| Recommandation | L'Alliance-Environnement recommande d'adopter cette motion. |
| Argumentation | <p>Le transport de marchandises sur le Rhin est encore avantageux d'un point de vue écologique par rapport au transport de marchandises en Suisse.</p> <p>Contrairement au transport routier de marchandises, le transport par bateau de marchandises manque d'incitations financières pour les systèmes de propulsion neutres sur le plan climatique, comme l'explique le développement de la motion. Les mesures d'adaptation aux changements à long terme des niveaux d'eau dus au changement climatique, qui sont également mentionnées dans la motion, s'inscrivent dans le droit fil des décisions du Conseil des États : tant dans ses délibérations sur la loi sur le CO₂ en septembre 2019 que sur le programme de législature en juin 2020, le Conseil des États a exprimé son soutien de principe à des mesures accrues d'adaptation au changement climatique.</p> |
| Contact | ATE, Luc Leumann, luc.leumann@verkehrsclub.ch , 079 705 06 58 |

Traitement

15 septembre 2020

20.3407

Mo. Rieder. Production électrique issue de l'énergie hydraulique indigène. Garantir la sécurité des investissements

Introduction

La motion demande que les installations hydrauliques ayant obtenu une nouvelle concession (première concession, renouvellement avant terme de la concession, renouvellement ordinaire de la concession, exercice de droit de retour et poursuite de l'exploitation par les pouvoirs publics) bénéficient d'une garantie pour les périodes à bas tarifs pendant la durée de validité de cette concession.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande de rejeter cette motion.

Argumentation

Le maintien d'une grande partie de la production de l'énergie hydraulique existante est un pilier central de l'approvisionnement en électricité renouvelable de la Suisse. Afin d'atteindre les objectifs de la SE2050, il est important de moderniser et de rénover écologiquement les installations existantes. Les investissements nécessaires à cette fin sont déjà subventionnés à hauteur de 60 % (contributions aux investissements pour la rénovation et l'expansion) ou entièrement (production d'hydroélectricité écologique) par divers mécanismes. En outre, les grandes centrales hydroélectriques reçoivent une prime de marché (art. 30 EnG) jusqu'à la fin de 2022 pour compenser les coûts de production non couverts. L'hydroélectricité a également reçu un accueil favorable dans la proposition de révision actuelle de la loi sur l'énergie. Dans sa réponse à cette motion, le Conseil fédéral a également annoncé que les préoccupations de la motion seraient incluses dans la révision. En outre, les longues périodes de concession allant jusqu'à 80 ans servent, entre autres, à compenser les phases de rentabilité variable et à réduire les risques d'investissement.

Dans le cas de rénovation, les centrales hydroélectriques bénéficieraient non seulement de contributions à l'investissement et de longues périodes de concession, mais aussi d'une couverture gratuite supplémentaire en lien avec l'évolution du marché pendant toute la période de concession. Un tel soutien est inutile dans la situation actuelle du marché et son ampleur est difficile à évaluer par la Confédération. Si une nouvelle concession devait être accordée en 2040, elle s'engagerait à fournir un soutien jusqu'en 2120 (!). Si l'argent nécessaire était prélevé sur le supplément réseau, il ne serait plus disponible pour d'autres technologies et l'écologisation de l'hydroélectricité. Les organisations environnementales soutiennent les efforts visant à adapter l'hydroélectricité existante au tournant énergétique. Toutefois, les mesures d'incitation doivent reposer sur un concept global qui tient compte des mécanismes de couverture des risques existants, qui fixe des exigences écologiques telles que la mise en œuvre d'un assainissement écologique comme condition de soutien, et qui n'entre pas en concurrence avec des préoccupations environnementales importantes.

Contact

Pro Natura, Michael Casanova, michael.casanova@pronatura.ch, 061 317 92 29

Traitement

15 septembre 2020

20.3429

Po. Graf Maya. Gestion intégrée des eaux en Suisse

Introduction

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner dans un rapport les questions suivantes comment il peut mettre sur pied une gestion intégrée des eaux en Suisse. Il doit répondre aux questions sur les travaux dans l'administration fédérale, sur l'intégration des résultats du PNR 61 " Gestion durable de l'eau ", sur les instruments et, le cas échéant, les bases légales nécessaires pour établir sur le long terme et de façon globale une gestion intégrée des eaux en Suisse.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande l'adoption du postulat.

Argumentation

L'eau en tant que ressource est soumise à de nombreuses sollicitations : approvisionnement en eau potable, irrigation, protection contre les inondations, production d'énergie et loisirs. En même temps, les cours d'eau sont des habitats pour un nombre d'espèces supérieur à la moyenne et sont d'une grande importance pour la biodiversité. Leurs fonctions écologiques doivent être préservées, c'est seulement ainsi qu'ils pourront continuer de fournir leurs services à l'avenir.

Les cours d'eau sont des écosystèmes complexes et les activités dans le bassin versant s'influencent souvent les unes les autres, ce qui nécessite une coordination et une harmonisation. Une approche systémique, telle que celle suivie par la gestion intégrée des eaux (GIE), est utile car elle nécessite une compréhension de l'ensemble du système. Elle prend en compte toutes les revendications, secteurs, activités au sein d'un bassin versant et implique les acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans et mesures. Les études de l'Institut Gottlieb Duttweiler « Quand l'eau devient le pétrole de demain » ont également montré que l'effort supplémentaire de coordination dans les processus de GIE, outre l'avantage global accru pour l'homme et la nature, présente un potentiel d'économie considérable de plusieurs 100 millions de francs suisses par an dans toute la Suisse.

Afin de répondre aux différentes exigences à l'avenir également et de préserver la biodiversité aquatique, la GIE devrait être mise en œuvre dans toute la Suisse. D'importants instruments et lignes directrices ont été créés au niveau fédéral, mais jusqu'à présent, seule une mise en œuvre limitée a été réalisée. Le rapport devrait donc mettre l'accent sur les possibilités dont dispose encore la Confédération pour promouvoir systématiquement la GIE (ex : lien avec la pratique des subventions pour les projets de protection contre les inondations et de revitalisation). Le maintien ou la restauration des fonctions écologiques des cours d'eau devrait être un principe dans les processus de GIE, car toutes les formes d'utilisation surtout à l'avenir en dépendront.

Contact

WWF Suisse, Ruedi Bösiger, ruedi.boesiger@wwf.ch, 044 297 23 24

Traitement

17 septembre 2020

20.3477

Po. Burkart. Conséquences économiques, sociales et sociétales de la Stratégie Sol Suisse

Introduction

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport sur les conséquences concrètes des objectifs adoptés dans la Stratégie Sol Suisse et des mesures prévues pour les atteindre sur l'économie, le social et la société. L'objectif de zéro consommation nette de sol en Suisse est notamment visé à l'horizon 2050. Il indiquera également s'il est nécessaire et prévu d'adapter d'autres stratégies de la Confédération, notamment les plans sectoriels, et quelles modifications législatives sont nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Il montrera en outre quelles adaptations de la structure fédérale sont nécessaires et quels transferts de compétences s'imposent en conséquence au sein des trois échelons fédéraux.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter ce postulat

Argumentation

Un sol fertile est la ressource la plus importante pour notre agriculture et notre industrie alimentaire. Néanmoins, son utilisation - surtout en dehors des zones à bâtir - est tout sauf durable depuis des années. Par exemple, « dans la partie du territoire étudiée (les deux tiers de la Suisse), les aires de bâtiments hors zone à bâtir se sont accrues de 10 000 hectares entre 1979/85 et 2013/18 » (ARE 2019, Monitoring de la construction hors zone à bâtir, page 12). Ce mitage du territoire nuit également à la biodiversité. Compte tenu de la crise actuelle de la biodiversité, la Suisse ne peut pas se permettre de perdre davantage de biotopes pour les animaux et les végétaux. L'Alliance-Environnement a par conséquent salué la nouvelle stratégie pour les sols de la Confédération.

Toutefois, des mesures et des instruments efficaces pour sa mise en œuvre sont nécessaires de toute urgence, notamment pour limiter les constructions en dehors des zones à bâtir. La stratégie pour les sols manque en effet de telles mesures concrètes, et elles sont également absentes dans le projet actuel de la deuxième étape de révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2). Les associations environnementales considèrent qu'il est important que la population et les politiciens soient informés des mesures et éventuellement aussi des restrictions nécessaires pour mieux protéger les sols en tant que ressource et pour assurer la préservation de la biodiversité en Suisse.

Contact

Pro Natura, Elena Strozzi, elena.strozzi@pronatura.ch, 061 317 91 35

Traitement

17 septembre 2020

20.3485

Mo. Fässler Daniel. Il ne faut pas mettre en danger les installations de biomasse en Suisse, mais les maintenir et les développer

Introduction

La motion demande que les installations de biomasse puissent également être exploitées de manière rentable à l'avenir, afin de garantir la poursuite de l'exploitation des installations existantes et de soutenir une expansion rapide. À cette fin, une approche interdisciplinaire doit être adoptée pour adapter les conditions-cadres notamment dans le droit en matière d'énergie, d'approvisionnement en gaz, de CO₂ et d'agriculture. Il faut tenir compte des prestations des installations de biomasse telles que l'électricité et la chaleur renouvelables, les combustibles renouvelables, la protection du climat, les engrais naturels et les cycles fermés.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter cette motion.

Argumentation

La biomasse est une ressource renouvelable précieuse qui vaut la peine d'être exploitée en raison de son potentiel écologique. Toutefois, dans le secteur de l'électricité en particulier, il faut veiller à éviter la cannibalisation d'autres technologies renouvelables comparativement moins coûteuses. À cet égard, l'approche interdisciplinaire proposée est importante, afin que les services qui vont au-delà de la production d'électricité pure puissent être rémunérés séparément du supplément réseau. En général, la ressource précieuse et non illimitée qu'est la biomasse respectueuse de la nature devrait être utilisée lorsqu'elle offre un avantage optimal pour la transformation des systèmes énergétiques et la protection du climat : par exemple, dans le domaine de la production de chaleur, où il existe peu d'autres alternatives respectueuse du climat, et comme installations de biogaz agricole basées sur le fumier de ferme, ce qui permet d'éviter des émissions supplémentaires de gaz à effet de serre et d'ammoniac. Les conditions-cadres, y compris les instruments de financement, devraient être conçues en conséquence et de manière ciblée.

Contact

Fondation suisse de l'énergie SES, Felix Nipkow, felix.nipkow@energiestiftung.ch,
044 275 21 28

Traitement

17 septembre 2020

[20.3625](#)

Mo. Zanetti Roberto. Définir les aires d'alimentation des zones de captage pour protéger efficacement l'eau potable

Introduction

La motion demande l'obligation, pour les cantons, de définir des aires d'alimentation pour toutes les zones de captage d'importance régionale et revêtant un intérêt public, ainsi que d'autres zones de captage lorsqu'il existe un danger de contamination. Dans les aires d'alimentation des zones de captage, seuls pourront être utilisés les produits phytosanitaires qui n'entraînent pas une concentration de résidus dans la nappe phréatique supérieure à 0,1 microgramme par litre d'eau. La Confédération prendra à sa charge 40 % des frais imputables encourus pour définir les aires d'alimentation.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande l'adoption de la motion.

Argumentation

L'eau potable est un bien vital. 80 % de l'eau potable en Suisse provient des eaux souterraines (y compris les eaux de source). Malgré son importance vitale, la protection des eaux souterraines et donc de l'eau potable en Suisse est insuffisante. Dans tout le pays, des résidus de produits phytosanitaires (PPP) sont trouvés dans les eaux souterraines sur plus de la moitié des sites de mesure. Dans les régions exploitées de manière intensive, ce chiffre s'élève à plus de 90 % des sites de mesure. Sur environ 20 % des sites de mesure, les valeurs limites pour les produits de dégradation des PPP ont même été dépassées (source : NAQUA Observation nationale des eaux souterraines). Le nitrate est également supérieur aux limites en vigueur sur plus de 40 % des sites de mesure dans les zones cultivables et dans plus de 10 % des sites de mesure dans l'ensemble de la Suisse. Il est urgent de mettre un terme à cette pollution afin de ne pas mettre en danger l'approvisionnement en eau potable de qualité irréprochable. Outre le déversement de substances problématiques, la protection des eaux souterraines doit également être intensifiée à l'avenir dans le contexte du changement climatique. Les périodes de chaleur plus longues et plus intenses entraînent une baisse du niveau des eaux souterraines. En raison de l'ampleur des contaminations, des problèmes régionaux d'approvisionnement sont déjà visibles aujourd'hui. Il est donc d'autant plus important que les cantons renforcent la protection des eaux souterraines (utilisées) par des aires d'alimentation clairement définies. Cela n'est pas encore suffisamment le cas, comme l'a également relevé le Conseil fédéral dans son avis concernant les objets «Pour une participation financière de la Confédération aux mesures d'assainissement nécessaires pour assurer une qualité optimale de l'eau potable» ([20.3022](#)) et «Abaissement des valeurs limites applicables aux pesticides. Financement des installations supplémentaires de traitement des eaux conforme au principe du pollueur-payeur» ([20.3052](#)).

Contact

Pro Natura, Michael Casanova, michael.casanova@pronatura.ch, 061 317 92 29

Traitement

17 septembre 2020

20.3745

Mo. Fässler Daniel. Garantir un entretien et une exploitation durables des forêts

Introduction

Le Conseil fédéral est chargé par cette motion de combler les lacunes relevées en matière d'entretien des forêts dans le 4^{ème} inventaire forestier national et d'améliorer rapidement et concrètement les conditions générales de la gestion forestière suisse, qui se sont altérées en raison du changement climatique. Aussi le Conseil fédéral est-il chargé de verser des contributions financières supplémentaires liées aux prestations, à hauteur d'au moins 25 mio de francs par année, dans un premier temps pour une période de quatre ans.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter cette motion.

Argumentation

Les résultats du 4^{ème} inventaire forestier national publié le 10 juin 2020, montrent toutefois que la part des forêts non gérées augmente et que les forêts sont de moins en moins à même de fournir les prestations qu'en attendent l'Etat et la société. Le changement climatique et les événements tels qu'ouragans, attaques de bostryches et sécheresse mettent la forêt à mal. L'évolution du marché du bois, qui s'aggrave, perturbe davantage la situation économique des propriétaires de forêts. Étant donné que deux tiers des forêts suisses appartiennent à des particuliers, des communes et des entreprises, un nombre encore plus important de surfaces forestières ne sera pas entretenu à l'avenir. En conséquence, les forêts ne seront plus rajeunies et un important potentiel de bois restera inutilisé.

Les objectifs de la politique forestière de la Confédération ne peuvent plus être atteints sans des mesures efficaces et un soutien financier rapide. Dans un premier temps, 3 paquets de mesures urgentes sont donc nécessaires, pour lesquels au moins 25 mio de CHF par an doivent être mis à disposition :

- Soins pour renforcer la stabilité : contributions aux soins versées pour des mesures en faveur des peuplements à tous les stades de développement, à condition qu'elles favorisent de manière ciblée leur résistance et leur capacité à s'adapter au changement climatique.
- Coupes de sécurité : l'évacuation des arbres et des peuplements affaiblis dans les forêts de détente et dans le domaine des infrastructures publiques (par ex. routes et voies ferrées) doit être soutenue financièrement de sorte à couvrir les coûts.
- Reboisement : plantations d'essences adaptées à la station et au changement climatique, y compris mesures nécessaires de protection du gibier doivent être soutenues.

Contact

Pro Natura, Elena Strozzi, elena.strozzi@pronatura.ch, 061 317 91 35

Traitement

17 septembre 2020

20.3750

**Po. Vara. Adaptation des forêts au réchauffement climatique.
Quid de la biodiversité?**

Introduction

Le postulat demande un complément d'informations sur la période 2017-2020 concernant la mise en œuvre des objectifs de la Politique forestière 2020 en matière de biodiversité, et tout particulièrement en ce qui concerne la part de bois mort et de vieux arbres ainsi qu'en matière de peuplements d'essences indigènes aptes à supporter le réchauffement climatique. Le Conseil fédéral est invité à donner un aperçu des méthodes actuellement utilisées et de leur impact sur la biodiversité, et à examiner quelle est l'approche la plus appropriée pour maintenir la plus grande diversité possible d'écosystèmes, d'espèces et génétique dans la forêt.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter ce postulat

Argumentation

En Suisse, la forêt couvre un tiers du territoire national et constitue un important réservoir de biodiversité. Sur les quelque 64'000 espèces présentes en Suisse, environ 40 % vivent dans ou depuis la forêt (Rapport sur les forêts 2015; OFEV, WSL). Cependant, la perte de biodiversité ne s'est pas arrêtée à la lisière de la forêt. En outre, le réchauffement climatique a déjà un impact indéniable sur les forêts aujourd'hui et continuera à avoir une forte influence sur le développement des forêts dans les prochaines décennies. Plus que le rendement, la sylviculture doit donc se concentrer principalement sur la résistance de la forêt. Pour que la forêt reste résistante au changement climatique, il faut qu'elle présente le plus haut niveau de biodiversité possible.

Le rapport intermédiaire doit proposer des mesures de gestion qui répondent aux objectifs de la Confédération en matière de biodiversité dans les forêts (OFEV 2015, Biodiversité en forêt: objectifs et mesures. Aide à l'exécution pour la conservation de la diversité biologique dans la forêt suisse). Le rapport intérimaire devrait également examiner quelles sont les meilleures approches pour éviter les espèces exotiques et promouvoir les peuplements indigènes.

Le rapport intermédiaire demandé par le postulat permettra de déterminer si les mesures prises jusqu'à présent sont adaptées à la progression très rapide du réchauffement climatique et de la perte de biodiversité.

Contact

Pro Natura, Elena Strozzi, elena.strozzi@pronatura.ch, 061 317 91 35

Traitement **22 septembre 2020**

[20.3267](#)

Mo. Hegglin Peter. Réduire le gaspillage alimentaire par des incitations et non des prescriptions supplémentaires

Introduction

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) de manière à ce qu'il soit fiscalement plus avantageux de remettre des denrées alimentaires à des organisations d'utilité publique, exonérées d'impôts, que de jeter ces produits.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter cette motion

Argumentation

Les pertes et les déchets alimentaires (Food Loss and Waste) sont responsables de 25 % de l'impact environnemental de notre régime alimentaire et sont à l'origine chaque année d'environ autant d'émissions de gaz à effet de serre que la moitié des transports privés. La perte et le gaspillage de nourriture est un problème écologique important. Dans la perspective de l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable, la Suisse vise à réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2030.

Les incitations fiscales pour les dons de nourriture peuvent servir cet objectif, car elles créent une incitation à réduire les déchets alimentaires nuisibles à l'environnement.

Contact

Dr. Daniela Hoffmann, WWF Suisse, daniela.hoffmann@wwf.ch, 076 552 18 01

Recommandation relatives à d'autres objets agendés

| | | |
|-------------------------|--|-----------------|
| 20.029 | Stratégie énergétique 2050. Instrument de promotion de la recherche SWEET | Accepter |
| 20.3674 | Mo. Graf Maya. Sélection variétale. Pour une adaptation des droits de propriété intellectuelle | Accepter |

Impressum ALLIANCE-ENVIRONNEMENT | UMWELTALLIANZ
Postgasse 15 | case postale 817 | 3000 Bern 8
Téléphone 031 313 34 33 | Fax 031 313 34 35
info@alliance-environnement.ch
www.alliance-environnement.ch
Rédaction: Rahel Loretan, Anne Briol Jung

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

Portrait

L'Alliance-Environnement a pour membres quatre grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

Alliance-Environnement, Postgasse 15, case postale 817, 3000 Bern 8
T 031 313 34 33, Fax 031 313 34 35, info@alliance-environnement.ch

Membres

Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel
T 061 317 91 91, F 061 317 92 66
www.pronatura.ch

VCS / ATE

VCS, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern
T 0848 611 611, F 0848 611 612
www.vcs-ate.ch

WWF

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne
T 021 966 73 73, F 021 966 73 74
www.wwf.ch

Greenpeace

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich
T 044 447 41 41, F 044 447 41 99
www.greenpeace.ch

Partenaires

Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich
T 044 275 21 21, F 044 275 21 20
www.energiestiftung.ch

BirdLife Suisse

ASPO/BirdLife, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich
T 044 457 70 20, F 044 457 70 30
www.birdlife.ch

Initiative des Alpes

Initiative des Alpes, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR
T 041 870 97 81
www.alpeninitiative.ch

Ecorating

Chaque année, l'Alliance-Environnement évalue dans quelle mesure les parlementaires votent en faveur de l'environnement et calcule la moyenne des différents partis:
www.ecorating.ch